Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260605-D0712026-DE

Délibération n° 071-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 26 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - Patrick TALLEC - Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU - Etienne PROTHON - Déborah BELEC - Vincent LE BOURG.

Absents excusés : Pierre-Baptiste GELARD - Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Erwann DIRAISON - Mathieu DINASQUET.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : AUTORISATION POUR RECRUTER DES CONTRACTUELS POUR REMPLACER UN AGENT COMMUNAL EN CONGE MALADIE

Le Maire expose à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels, notamment pour le remplacement temporaire de fonctionnaires, au titre de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique.

Le Maire informe l'assemblée que des agents communaux peuvent être en congé maladie pendant une période temporaire.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un contractuel au cas où un agent communal serait en arrêt de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à recruter des contractuels pour remplacer des agents en congés maladie.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★